

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 458

19 février 2015

SOMMAIRE

Alphas Luxembourg S.A.	21948	Les Grands Crus s.à r.l.	21979
Arnica Sicav-Fis	21983	Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l.	21939
Assets Global Group S.A.	21960	Longitude Library Holdings S.à r.l.	21944
AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l.	21941	LSF Tempus Holdings II S.à r.l.	21938
Billecart Expansion Holdings S.A.	21966	Madrid Invest S.A.	21970
Coast Investment S.C.A.	21938	Milestone Carried Interest SLP	21945
Cofibe S.A.	21964	Moeblerry S.A.	21976
Dino Luxembourg S.à r.l.	21956	New Industries S.à r.l.	21967
Empe S.à r.l.	21972	Primus Equity Group S.A.	21953
Entegris International Holdings VI S.à r.l.	21961	Quorum Licensing Luxco S.à r.l.	21944
Entegris International Holdings IV S.à r.l.	21973	Rossa Holding S.A.	21939
FIH S.A.	21951	RP XIII S.à r.l.	21982
Funs Plus S.A.	21940	The AIG African Infrastructure Fund Hold- ing S.à r.l.	21954
General Investments S.A.	21969	Themis Properties	21946
Internégoce S.A.	21938	Uwue Corp. S.à r.l.	21957
Les Ateliers de la Maille Luxembourg SA	21950	Vintage Invest SA	21939
		Wahoo Atlanticus S.à r.l.	21980
		Weena S.à r.l.	21977

Coast Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 55.290.737,50.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.604.

Les comptes annuels au 30/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Coast Investment S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015008740/12.

(150010103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Internégoce S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 22.749.

Par la présente je soussigné Jean REUTER, expert-comptable en tant que domiciliataire dénonce le siège établi 3, rue Thomas Edison à L-1445 Strassen et résilie avec effet immédiat le contrat de domiciliation daté du 5 janvier 2000 de la société anonyme INTERNÉGOCE S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B22749.

Strassen, le 13 janvier 2015.

Jean Reuter / Pierre DEWITTE

- / Administrateur

Référence de publication: 2015009860/13.

(150011200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

LSF Tempus Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 148.889.

Le 7 janvier 2015, l'associé unique de la Société (i) a pris acte de la démission de M. Michael Duke Thomson, en tant que gérant A de la Société, avec effet au 31 décembre 2014 et (ii) a approuvé la nomination comme gérant A de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2015, de:

- M. Patrick Steinhauser, né le 21 avril 1975 à Baden-Baden (Allemagne), résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 1^{er} janvier 2015, le conseil de gérance de la Société est constitué des gérants A suivants, élus pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhauser, gérant A;
- M. Philippe Detournay, gérant A; et
- M. Philippe Jusseau, gérant A.

Conseil de gérance:

- M. Patrick Steinhauser, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A; et

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 janvier 2015.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015009933/29.

(150010625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Rossa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 127.749.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015010153/11.

(150010648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.651.727,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.183.

La Société a été informée que l'adresse de l'associé Picard PIKco S.A. précédemment située au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été changée au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015009055/14.

(150010538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Vintage Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.790.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «VINTAGE INVEST S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 décembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18467.

- que la société «VINTAGE INVEST S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81790,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 30 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 16 novembre 2001, sous le numéro 1021 et page 48980. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 28 octobre 2011, lequel acte fut publié au Mémorial, le 30 décembre 2011, sous le numéro 3216 et page 154362,

se trouve à partir de la date du 22 décembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 12 décembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008555/29.

(150008346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Funs Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.643.

L'an deux mille quatorze,
le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est tenue

une assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») de «FUNS PLUS S.A.», une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée selon un acte notarié dressé par le notaire soussigné daté du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, le 21 septembre 2007, sous le numéro 2060 et page 98850 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130 643.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DEBATY, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, au poste de secrétaire.

L'Assemblée a élu Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, au poste de scrutatrice.

L'Assemblée ayant été valablement constituée, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de «Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-8041 Strassen, 80 rue des Romains et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg sous le numéro B 52.610, comme seul liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
4. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions seront établis sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les détenteurs de procurations des actionnaires représentés et par le bureau de cette Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que ledit acte au fin de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, parafées «ne varietur» par les comparants resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont bien été notifié et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée, que des convocations n'ont pas été nécessaires.

(v) Que la présente Assemblée, représentant la totalité du capital social d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150'000.-EUR) est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

Qu'alors, l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adoptée à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, sur base de la situation comptable arrêtée au 30 décembre 2014.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer la société:

«Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-8041 Strassen, 80, rue des Romains et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg sous le numéro B 52.610,

aux fonctions de seul liquidateur de la Société présentement mise en liquidation (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les actionnaires décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. DEBATY, A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2015. Relation: EAC/2015/391. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015009751/72.

(150011581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.275.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.163.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of December;

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

AstenJohnson Canada II L.P., a limited partnership governed by the laws of Canada, with registered office at 1243 Teron Road, Kanata, Ontario, K2K 1X2, Canada and registered with the Ontario Ministry of Government Services under number 231146184,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 150163 and having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2017 Luxembourg (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, dated 9 December 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 146, of 25 January 2010.

The Company's articles of incorporation have last been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, prenamed, of 8 February 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 669, of 30 March 2010.

III. The Company's share capital is currently set at six million one hundred forty-five thousand three hundred euro (EUR 6,145,300.-), represented by sixty-one thousand four hundred fifty-three (61,453) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty thousand three hundred euro (EUR 130,300.-), by the creation and the issue of one thousand three hundred three (1,303) new shares, together with a share premium of two million six hundred fourteen thousand four hundred seventy-two euro and seventy-eight cents (EUR 2,614,472.78).

2. Subscription and payment of all the one thousand three hundred three (1,303) newly issued shares by Astenjohnson Canada II L.P..

3. Subsequent amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of association of the Company to reflect the preceding agenda items.

4. Miscellaneous.

The Shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty thousand three hundred euro (EUR 130,300.-) in order to bring the share capital from its present amount of six million one hundred forty-five thousand three hundred euro (EUR 6,145,300.-), represented by sixty-one thousand four hundred fifty-three (61,453) shares to the amount of six million two hundred seventy-five thousand six hundred euro (EUR 6,275,600.-) and to issue in this respect one thousand three hundred three (1.303) new shares.

Second resolution

The one thousand three hundred three (1,303) newly issued shares (the “New Shares”) are entirely subscribed by Astenjohnson Canada II L.P.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of one hundred thirty thousand three hundred euro (EUR 130,300.-), together with an aggregate share premium of two million six hundred fourteen thousand four hundred seventy-two point seventy-eight euro (EUR 2,614,472.78) by a contribution in cash, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s capital is set at six million two hundred seventy-five thousand six hundred euro (EUR 6,275,600.-), represented by sixty-two thousand seven hundred fifty-six (62,756) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Follows the french translation:

L’an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

A COMPARU:

Astenjohnson Canada II L.P., une société de droit canadien (limited partnership), ayant son siège social au 1243 Teron Road, Kanata, Ontario, K2K 1X2, Canada, et enregistrée avec le Ontario Ministry of Government Services sous le numéro 231146184,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter:

I. Laquelle comparante est l’associé unique (l’«Associé») de la société AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 150163 et ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2017 Luxembourg (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte notarié du notaire Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 janvier 2010 sous le numéro 146.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du notaire Maître Joseph ELVINGER, prénommé, en date du 8 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 mars 2010 sous le numéro 669.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à six millions cent quarante-cinq mille trois cents euros (EUR 6.145.300,-), représenté par soixante et un mille quatre cent cinquante-trois (61.453) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

IV. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de cent trente mille et trois cents euros (EUR 130.300,-) par la création et l'émission de mille trois cent trois (1.303) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission totale de deux millions six cent quatorze mille quatre cents soixante-douze euros et soixante-dix-huit cents (EUR 2,614,472.78).

2. Souscription et paiement des mille trois cent trois (1.303) nouvelles parts sociales par Astenjohnson Canada II L.P..

3. Modification afférente de l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société pour refléter les points précédents de l'ordre du jour.

4. Divers.

L'Associé a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cent trente mille et trois cents euros (EUR 130.300,-) afin de le porter de son montant actuel de six millions cent quarante-cinq mille trois cents euros (EUR 6.145.300,-) représenté par soixante et un mille quatre cent cinquante-trois (61.453) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un montant de six millions deux cent soixante-quinze mille six cents euros (EUR 6.275.600,-), et d'émettre à cet égard mille trois cent et trois (1.303) nouvelles parts sociales.

Deuxième résolution

Les mille trois cent trois (1.303) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts») sont entièrement souscrites par Astenjohnson Canada II L.P., prénommée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de cent trente mille et trois cents euros (EUR 130.300,-) avec une prime d'émission totale de deux millions six cent quatorze mille quatre cent soixante-douze euros et soixante-dix-huit cents (EUR 2,614,472.78).

Troisième résolution

Sur base des résolutions précédentes, l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société sera modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à six millions deux cent soixante-quinze mille et six cents euros (EUR 6,275,600,-), représenté par soixante-deux mille sept cent cinquante-six (62,756) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/600. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009443/136.

(150010989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Longitude Library Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Quorum Licensing Luxco S.à r.l.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 189.873.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

There appeared:

- Longitude Intellectual Property S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.358,

here represented by Mr Sebastien PAUCHOT, employee of Unsworth & Associates Sàrl, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of one proxy under private seal, given in Luxembourg, on 11th December 2014,

the said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, and the officiating notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of the registration,

Which appearing party, represented as stated here above, has declared being the Sole Shareholder, representing the integrality of the issued share capital of the "société à responsabilité limitée" «Quorum Licensing Luxco S.à r.l.», with registered office at L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189.873, incorporated following a deed of Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Henri BECK, depositary of the deed, on August 22nd, 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 3002 of October 17th, 2014.

The Sole Shareholder, as represented, representing the integrality of the issued share capital, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the company from "Quorum Licensing Luxco S.à r.l." to "Longitude Library Holdings S.à r.l." and to amend article 2.1 of the Articles as follows:

“ **Art. 2.1.** The name of the company is Longitude Library Holdings S. à r.l.”

Cost

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at (EUR 1,120.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version, and in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by his surname, first names, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French version

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

- Longitude Intellectual Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180.358,

ici représentée par Monsieur Sebastien PAUCHOT, employé de Unsworth & Associates Sàrl, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

En vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Luxembourg, le 11 décembre 2014,

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparant et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, telle que représentée, a déclaré être la seule et unique Associée, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «Quorum Licensing Luxco S.à r.l.», ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 189.873, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Henri BECK, dépositaire de la minute, en date du 22 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3002 du 17 octobre 2014.

L'Associée unique, telle que représentée, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée unique décide de changer la dénomination de la société de «Quorum Licensing Luxco S.à r.l.» en «Longitude Library Holdings S.à r.l.» et de modifier l'article 2.1 des statuts comme suit:

« **Art. 2.1.** Le nom de la société est: Longitude Library Holdings S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à (1.120,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Pauchot, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009231/80.

(150009609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Milestone Carried Interest SLP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.607.

—
STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of the partnership executed on 2 December 2014

1. Partners who are jointly and severally liable.

(i) MILESTONE INVESTISSEURS GP S.A R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 184048 (the "General Partner");

2. Name, Partnership's purpose, registered office, business year.

(i) Name

The Partnership shall have the name: "Milestone Carried Interest SLP".

(ii) Purpose

The principal purpose of the Partnership is to carry on in Luxembourg and elsewhere the business of acting as a founder partner, limited partner, general partner and/or investor in the existing and any future investee entities in accordance with the terms of the Partnership Agreement and any agreement between the investees. The business of the Partnership shall be carried on with a view to producing profits for distribution in accordance with the terms of the Partnership Agreement.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year. The first business year ends on 31 December 2015.

3. Designation of the manager and its powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 2 December 2014, for an indefinite term.

Suit la traduction française du texte qui précède

Extraits de la convention de société en commandite (la «convention de partenariat») du partenariat signé le 2 décembre 2014

1. Associés qui sont conjointement et solidairement responsables.

(i) MILESTONE INVESTISSEURS GP S.A R.L., société à responsabilité limitée enregistrée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184 048 (l'«Associé Commandité»)

2. Dénomination sociale, objet du Partenariat, siège social, exercice social.

(i) Dénomination sociale

Le Partenariat a la dénomination sociale: "Milestone Carried Interest SLP".

(ii) Objet

L'objet principal du Partenariat est de poursuivre au Luxembourg et ailleurs l'activité en agissant en tant qu'associé fondateur, associé commandité, associé commanditaire et/ou investisseur au sein de toutes entités détenues existantes ou futures conformément à la Convention de Partenariat et à tout autre accord signé entre les sociétés détenues. L'activité du Partenariat est effectuée en vue de produire des bénéfices à distribuer conformément aux dispositions de la Convention de Partenariat.

(iii) Siège Social

Le Partenariat a son siège social au sein de la municipalité de Luxembourg, à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice Social

L'exercice social du Partenariat est l'année civile. La première année se terminera le 31 décembre 2015.

3. Désignation du gérant et pouvoirs attribués. La gestion du Partenariat incombe à l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité gère le Partenariat conformément à la Convention de Partenariat et à tout autre document dans l'intérêt social du Partenariat.

4. Date à laquelle le Partenariat commence et se termine. Le Partenariat commence le 2 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015008195/59.

(150008952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Themis Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 162.713.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs. Tatiana LUKYANENKO, company director, residing in Moscow, Ul. Vorontzovskie prudy, Building 3, flat 154 (Russia),

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "THEMIS PROPERTIES", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 162713, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on July 29, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2453 of October 12, 2011, and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

- 2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31.000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each, fully paid-up;
- 3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints herself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, she has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in her capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate her declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, she irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Shareholder declares that she takes over all the assets of the Company, and that she will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
- 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Tatiana LUKYANENKO, company director, residing in Moscow, Ul. Vorontzovskie prudy, Building 3, flat 154 (Russie),

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Pernelchen, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la société anonyme "THEMIS PROPERTIES", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162713, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 29 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2453 du 12 octobre 2011, et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;
- 2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), entièrement libérées;
- 3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");
- 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, elle aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, elle assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008516/106.

(150008778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Alphas Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.569.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of December.

Before Us Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf-les-Bains, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Alpha Tower Trust, represented by its trustee MaplesFS Limited, a company incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 1093, Boundary Hall, Cricket Square, KY1-1102, Grand Cayman, Cayman Islands registered at the companies register of Cayman Islands under the number 71581,

here represented by Ms Michelle Mac Adams-Origer,

by virtue of a proxy under private seal given on December 8, 2014; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the public limited company ("société anonyme") "Alphas Luxembourg S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2633 Senningerberg, 6D, Route de Trèves, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 158.569, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary then residing at Luxembourg, on the 27th of January 2011, published in the Mémorial C number 839 of the 28th of April 2011.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator of the company:

Revox, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) having its registered office at L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare (RCS Luxembourg B 148.865) (the “Liquidator”)

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator’s remuneration as agreed among the parties concerned.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the managers of the company for the execution of their mandate.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par devant Nous Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Alpha Tower Trust, représenté par son trustée MaplesFS Limited, une société existant et gouvernée par les lois de Îles Caïmanes, ayant son siège social à PO Box 1093, Boundary Hall, Cricket Square, KY1-1102, Îles Caïmanes, inscrite auprès du Registre des sociétés de Îles Caïmanes sous le numéro 71581,

ici représentée par Mme Michelle McAdams-Origer,

en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 8 décembre 2014; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter les suivant:

- Que la société anonyme “Alphas Luxembourg S.A.”, établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, Route de Trèves, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 158.569, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 839 du 28 avril 2011.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu’elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Revex, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare (RCS Luxembourg B 148.865) (le «Liquidateur»)

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Mc Adams-Origer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 décembre 2014. REM/2014/2818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009476/113.

(150011043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Les Ateliers de la Maille Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 165.231.

Le bilan au 31.01.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015008136/14.

(150008318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

FIH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.795.

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIH S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.795, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 du 16 février 2006, dont les statuts n'ont pas subi de modifications ultérieures.

ayant un capital social de soixante dix mille euros (70.000,- EUR), divisé en cent quarante (140) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Suisse et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités suisses compétentes.

2. Détermination du siège social à Lugano en Suisse.

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois suisses, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi suisse.

4. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2050.

5. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Suisse de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis.

6. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques.

7. Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes.

8. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

9. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus.

10. Nomination d'un représentant ad hoc en Suisse pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester en Suisse en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus.

11. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires; Nomination de Monsieur Dario COLOMBO au poste d'administrateur unique.

12. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 11 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité suisse.

13. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du Luxembourg à Lugano en Suisse et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit suisse, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités suisses compétentes;

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Suisse à CH-6902 Lugano, Via Clemente Maraini n. 39 (Suisse), et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social;

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la forme sociale de la Société en une société anonyme soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società anonima" de droit suisse;

- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi suisse (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec celui-ci); sous réserve que le capital social sera augmenté à cent mille francs suisse (100.000,- CHF) tel, que repris dans le projet de statuts dont mention; et

- de convertir le capital social de 70.000,- EUR (soixante-dix mille euros) en 84.191,80 CHF (quatre-vingt quatre mille cent quatre-vingt-onze virgule quatre-vingt francs suisse) au taux de 1,- EUR = 1,20274 CHF;

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Suisse, la Société emporte en Suisse tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité suisse avec le maintien de sa personnalité morale.

Sixième résolution

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilan, les compte de pertes et profits arrêtés en date du 4 décembre 2014 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil d'administration.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Suisse, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Septième résolution

L'assemblée examine et approuve, le rapport du commissaire aux comptes, dont copie, après signature "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à un (1) et nomme comme nouvel administrateur unique de la société jusqu'à révocation de son mandat ou de sa démission:

Monsieur Dario COLOMBO, né à Mendrisio (Suisse), le 3 juin 1958, avec adresse professionnelle au 39, Via Clemente Maraini, CH-6902 Lugano, jusqu'à révocation de son mandat ou sa démission, avec tous pouvoirs de représenter la société par sa seule signature.

Dixième résolution

L'assemblée confère à la société "SG AUDIT S.à.r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75908, tous pouvoirs pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Onzième résolution

L'assemblée donne procuration à Monsieur Dario COLOMBO, qualifié ci-après, pour représenter à durée indéterminée la Société en Suisse devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

Douzième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité compétente suisse. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.400, -EUR.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation GAC/2015/386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015008911/131.

(150010115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Primus Equity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.992.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Primus Equity Group S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 138.992, constituée par acte notarié en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1551 du 24 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Marine WURTZ, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Steve GOUVEIA RELUZ employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;

2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«Audit and Trust Services S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, Jos Seyler Stroos, L-8522 Beckerich, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B 169.138

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BELLI, M. WURTZ, S. GOUVEIA RELUZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18640. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015008331/60.

(150008831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

The AIG African Infrastructure Fund Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.959.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of the month of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The Company ECP Africa Fund I LLC, with registered office IFS Court, Twenty Eight, Cypercity, Ebene, Mauritius, registered with the Companies Division of the Ministry Of Finance and Economic Empowerment of the Republic of Mauritius under number C20272, being the sole shareholder of "The AIG African Infrastructure Fund Holding S.à.r.l.", designated hereafter, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company "The AIG African Infrastructure Fund Holding S.à.r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 101959, (the "Company"), has been incorporated in Luxembourg pursuant to

a deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the July 6, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 983 of October 4, 2004,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), on May 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2537 of November 8, 2007;

2) That the corporate capital is set at EUR 3,535,100.-, consisting in 74.600 B shares, 66.004 C shares, 400 D shares and 400 E shares fully paid of pair value of EUR 25 each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to section 6.

8) That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9) That full and entire discharge is granted to the board of managers for the performance of their assignment.

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred and fifty Euros (EUR 1,150.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois de décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société ECP Africa Fund I LLC, avec siège social au IFS Court, Twenty Eight, Cypercity, Ebene, Maurice, ayant son siège social à IFS Court, Twenty Eight, Cypercity, Ebene, Mauritius, étant l'associée unique de "The AIG African Infrastructure Fund Holding S.à.r.l.", désignée ci-après, (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "The AIG African Infrastructure Fund Holding S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101959, (la "Société"), a été constituée au Luxembourg suivant acte par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 983 du 4 octobre 2004,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2537 du 8 novembre 2007;

2) Que le capital social est fixé à EUR 3.535.100,-, représenté par 74.600 parts B, 66.004 parts C, 400 parts D et 400 parts E entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil de gérance pour l'exécution de son mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010242/111.

(150010734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Dino Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 65, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 100.764.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Khaled METTIDJI, ingénieur, né à Akbou Bejaia (Algérie), le 14 août 1954, demeurant à L-1363 Howald, 6, rue du Couvent;

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «DINO LUXEMBOURG S.à r.l.» établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 65, rue du Fort Neipperg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.764 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706 du 8 juillet 2004; modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 septembre 2005, publié audit Mémorial C, Numéro 3884 du 16 décembre 2014.

Que la Société a un capital social de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Que le comparant est devenu le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la société «DINO LUXEMBOURG S.à r.l.» en vertu des statuts tels que publiés, ainsi que:

- de deux cessions de parts sous seing privé datées du 11 décembre 2014, non encore publiées audit Mémorial C, aux termes desquelles Monsieur Djillali LAHMAR lui a cédé dix-sept (17) de ses parts sociales et dix-sept (17) de ses parts sociales à son co-associé Monsieur Hamza TERKI;

- d'une cession de parts sous seing privé datée du 12 décembre 2014, non encore publiée audit Mémorial C, aux termes de laquelle son co-associé Monsieur Hamza TERKI lui a cédé ses cinquante (50) parts sociales de la Société.

Desquelles cessions de parts un exemplaire restera, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles;

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de dissoudre la société «DINO LUXEMBOURG S.à r.l.», avec effet immédiat sans liquidation.

Qu'il déclare que l'activité de la Société a cessé et que la Société ne possède pas d'immeuble ni de part(s) d'immeuble (s);

Qu'il déclare encore avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière;

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-1363 Howald, 6, rue du Couvent.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent à 1.080.-€.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Mettidji, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007835/55.

(150009141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Uwue Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 193.744.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Ruddy Jacob CHERY, employé, né le 5 janvier 1970 à Basse Terre (Guadeloupe), demeurant professionnellement à L-8410 Steinfort, 25, route d'Arlon,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme d'ici-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "UWUE CORP. S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet de s'adresser aux entreprises dans leur grande diversité, aux institutions et autres collectivités ainsi qu'aux personnes physiques, dans tous pays, pour y réaliser et commercialiser, au sens étendu du terme, les prestations suivantes:

le service, l'ingénierie, l'expertise, l'analyse, le conseil, l'assistance, la maintenance, la sécurité, la recherche, la communication et les outils multimédia, le marketing, le développement, la formation.

Elle pourra également faire le commerce des articles relatifs à ces différentes branches.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Ruddy Jacob CHERY, pré-qualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

21960

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-8410 Steinfort, 25, route d'Arlon.
2. Monsieur Ruddy Jacob CHERY, employé, né le 5 janvier 1970 à Basse Terre (Guadeloupe), demeurant professionnellement à L-8410 Steinfort, 25, route d'Arlon, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 8 janvier 2015. 2LAC/2015/657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010282/143.

(150011669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Assets Global Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.459.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Monsieur Roberto POLITO, Entrepreneur, né le 16 octobre 1939 à Rome (Italie), demeurant à Monaco, 14 Rue Emile de Loth, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de "ASSETS GLOBAL GROUP S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 635 du 10 mars 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 166459.

Le capital social de la Société est de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le comparant, représenté comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare dissoudre et mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Actionnaire Unique, il déclare que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs seront réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Actionnaire Unique, de sorte que la dissolution et liquidation de la Société seront considérées comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Qu'il y a lieu d'annuler le registre des actionnaires.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/295. Reçu cent cinquante euros 150,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007674/53.

(150008286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Entegris International Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.607.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ATMI Belgium Holdings, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Entegris International Holdings VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 190.607 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the (i) domestication and continuation of the Company in the State of Delaware, United States of America, and (ii) the transfer of the registered office of the Company, from Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to the state of Delaware, United States of America;

3. Acknowledgment of the resignation of Mr. James Wiese and Mr. Peter Walcott from their mandates as category A managers of the Company and Mr. David Catala and Mr. Sébastien Bombenger from their mandates as category B managers of the Company;

4. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to adopt a certificate of formation and a limited liability company agreement in accordance with the law of the State of Delaware;

5. Approval of the de registration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register upon the registration of the Company with Delaware Secretary of State; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the (i) domestication and the continuation of the Company in the State of Delaware to be denominated "Entegris International Holdings VI LLC", and (ii) the transfer of the registered office of the Company, from Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to the state of Delaware, United States of America, to be effective as of 8 December 2014 (the "Migration").

As a result of the Migration, the Company will continue in the State of Delaware under the name of "Entegris International Holdings VI LLC", and will operate according to the laws of the State of Delaware.

The Migration will be achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Luxembourg and Delaware point of view and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration.

It is resolved that the Company would be de registered in Luxembourg following its registration with Delaware Secretary of State as to fully become a Delaware corporation governed only by the laws of the State of Delaware.

In addition, the Sole Shareholder resolves that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr. James Wiese and Mr. Peter Walcott from their mandates as category A managers and Mr. David Catala and Mr. Sébastien Bombenger from their mandates as category B managers of the Company effective as at the date hereof.

The Sole Shareholder further resolve to grant full discharge to Mr. James Wiese and Mr. Peter Walcott for the performance of their mandates as category A managers and to Mr. David Catala and Mr. Sébastien Bombenger for the performance of their mandates as Category B managers of the Company as from the date of their appointment until the date of the present deed.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves, subject to the Migration, to amend and restate the articles of association of the Company in order to adopt a certificate of formation and a limited liability company agreement in accordance with Delaware laws (the "Amendments").

The certificate of formation and a limited liability company agreement are to be adopted in the State of Delaware as a result of the Migration signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the under-signed notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the de registration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register upon the registration of the Company with Delaware Secretary of State.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ATMI Belgium Holdings, Inc., une société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Entegris International Holdings VI S.à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.607 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II. Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation (i) de la domiciliation et continuation de la Société dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et (ii) du transfert du siège social de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique;
3. Reconnaissance de la démission de M. James Wiese et M. Peter Walcott de leurs mandats de gérants de catégorie A de la Société et de M. David Catala et M. Sébastien Bombenger de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société;
4. Modification et refonte des statuts de la Société afin d'adopter un certificat de constitution un accord instituant une société à responsabilité limitée en conformément au droit de l'Etat du Delaware;
5. Approbation de la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à compter de l'immatriculation de la Société auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver (i) la domiciliation et continuation de la Société dans l'Etat du Delaware, et (ii) le transfert du siège social de la Société, de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 8 décembre 2014 (la «Migration»).

En conséquence de la Migration, la Société se poursuivra dans l'Etat du Delaware sous le nom de «Entegris International Holdings VI LLC» et sera désormais régie par le droit de l'Etat du Delaware.

La Migration sera réalisée sans interruption de la personnalité morale de la Société, d'un point de vue luxembourgeois et du Delaware, et par conséquent la Société restera l'unique et pleine propriétaire de tous ses actifs et demeurera entièrement responsable de toutes ses dettes et obligations à la suite de la Migration.

Il est décidé que la Société sera radiée de Luxembourg à la suite de son immatriculation auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware, devenant ainsi pleinement une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, régie uniquement par le droit de l'Etat du Delaware.

En outre, l'Associé Unique décide que, suite à l'accomplissement de la Migration, le siège social de la Société sera situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de M. James Wiese et de M. Peter Walcott de leurs mandats de gérants de catégorie A de la Société et de M. David Catala et de M. Sébastien Bombenger de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société, avec effet à compter de la date des présentes.

L'Associé Unique décide ensuite d'accorder pleine décharge à M. James Wiese et de M. Peter Walcott pour la performance de leurs mandats en tant que gérants de catégorie A de la Société et à M. David Catala et de M. Sébastien Bombenger pour la performance de leurs mandats en tant que gérants de catégorie B, depuis la date de leur nomination jusqu'à leur démission.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide, moyennant la Migration, de modifier et refondre les statuts de la Société afin d'adopter un certificat de constitution un accord instituant une société à responsabilité limitée en conformément au droit de l'Etat du Delaware (les «Modifications»).

Un projet de certificat de constitution et un projet d'accord instituant une société à responsabilité limitée qui seront adoptés dans l'Etat du Delaware en conséquence de la Migration, ont été signés «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, et demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à compter de son immatriculation auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015008851/173.

(150009683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Cofibe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.769.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COFIBE S.A.", (matricule: 2012 22 23 990) ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 173.769, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 299 du 7 février 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à Ettelbrück.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.750.000.- (deux millions sept cent cinquante mille euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à EUR 2.781.000.- (deux millions sept cent quatre-vingt-un mille euros), par l'émission de 275.000 (deux cent soixante-quinze mille) actions nouvelles d'une valeur de EUR 10.- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire par les actionnaires actuels et à libérer entièrement par l'apport d'un immeuble leur appartenant sis à L-1937 Luxembourg, 11, Rue Auguste Liesch, évalué à la somme de EUR 2.750.000.-.

2.- Acceptation de la souscription et libération.

3.- Modification de l'article 5.1. des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 2.750.000.- (deux millions sept cent cinquante mille euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à EUR 2.781.000.- (deux millions sept cent quatre-vingt-un mille euros), par l'émission de 275.000 (deux cent soixante-quinze mille) actions nouvelles d'une valeur de EUR 10.- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 275.000 (deux cent soixante-quinze mille actions nouvelles, les actionnaires actuels:

- Madame Paola PAULY-MASCOLO, (matricule: 1962 0225 14568) demeurant à L-2523 Luxembourg, 57, rue Jean Schoetter, pour 137.500 actions nouvelles.

- Monsieur François PAULY, (matricule: 1964 0630 17849) demeurant à L-2523 Luxembourg, 57, rue Jean Schoetter, pour 137.500 actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes les souscripteurs, prénommés; lesquels ont déclaré souscrire les actions nouvellement émises, chacun pour le nombre comme indiqué ci-dessus, et les libérer intégralement par l'apport de l'immeuble suivant leur appartenant, évalué à EUR 2.750.000.-, sis à L-1927 Luxembourg, 11, rue Auguste Liesch, inscrit comme suit:

Ville de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord

numéro 532/6657, lieu-dit: «rue Auguste Liesch», place occupée, bâtiment à habitation, contenant 5, 17 ares.

Origine de propriété

Les époux François PAULY-MASCOLO, prénommés, sont devenus propriétaires du terrain sur lequel le prédit immeuble a été construit, aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1999, transcrit au premier Bureau des Hypothèques de et à Luxembourg, le 19 février 1999, volume 1577, numéro 170.

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la société "FIDEWA-CLAR S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Raphaël LOSCHETTER et Horst SCHNEIDER, daté du 21 novembre 2014, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 2.750.000.-, ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 275.000 nouvelles actions de Cofibe S.A. d'une valeur nominale chacune de EUR 10.-, à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de Cofibe S.A., en accord avec les articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ne peut pas être utilisée à d'autres fins".

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Charges et conditions de l'apport

1.- La société "COFIBE S.A." s'engage à respecter et se conformer à toutes les clauses et stipulations contenues dans l'acte d'acquisition prémentionné.

2.- Ledit bien est apporté en pleine propriété, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires et privilégiées.

3.- La société "COFIBE S.A." sera propriétaire des biens par l'effet des présentes et en aura la pleine et entière jouissance à compter de ce jour.

4. - La société "COFIBE S.A." prendra l'immeuble lui cédé tel et ainsi qu'il appartient aux apporteurs et dans son état actuel, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues y attachées le cas échéant, sans garantie de la part des apporteurs de la désignation et de la contenance indiquées, le plus ou le moins, même dépassant le vingtième, étant au profit ou à la perte de la société "COFIBE S.A.".

Les apporteurs déclarent expressément qu'ils n'ont créé aucune servitude et qu'il n'est pas à leur connaissance qu'il en existe une à charge des immeubles cédés, sous réserve cependant de celles éventuellement reprises dans les actes d'acquisition, dont question ci-avant.

5. - Toutes les contributions et tous les impôts généralement quelconques, pouvant grever l'immeuble objet des présentes, sont à charge de la société "COFIBE S.A.", à partir du jour de l'entrée en jouissance.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.781.000.- (deux millions sept cent quatre-vingt-un mille Euros), divisé en 278.100 (deux cent soixante-dix-huit mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58124. Reçu dix-neuf mille huit cents euros 2.750.000.-€ à 0,60%: 16.500.-€ + 2/10: 3.300.-€ Total: 19.800.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la transcription

Signé: par Me Joëlle BADEN, agissant en sa qualité de dépositaire provisoire des minutes de feu Me Joseph ELVINGER.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015008790/110.

(150010253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Billecart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.288.

— EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 27 juin 2014 que:

- le mandat de commissaire de la société LUX-AUDIT S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015009539/15.

(150011443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

New Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.
R.C.S. Luxembourg B 193.731.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Renato FLOREAN, Maître soudeur, né à Marange Silvanage le 12 août 1958 (Matricule 1958 08 12 476), divorcé, demeurant à L-3428 DUDELANGE, Route de Boudersberg, 21A.

Lequel comparant a par les présentes a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a comme objet l'exploitation d'une entreprise de soudure, de tuyauterie et de montage.

La société pourra commercialiser en gros et en détail, importer, exporter tous matériels et matériaux relatifs aux activités définies ci-dessus.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "NEW INDUSTRIES S.à.r.l.",

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associée unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associée unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associée unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit.

Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associée unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associée unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associée unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associée unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, l'associée (ou les associés) se réfère(nt) à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Renato FLOREAN, pré qualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Renato FLOREAN, Maître soudeur, né à Marange Silvange le 12 août 1958 (Matricule 1958 08 12 476), divorcé, demeurant à L-3428 DUDELANGE, Route de Boudersberg, 21A., lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature.

- 3) Le siège social de la Société est établi à L-3428 DUDELANGE, Route de Boudersberg, 21A.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. FLOREAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64314. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010026/126.

(150011490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

General Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.628.

L'an deux mil quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENERAL INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social au 23, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 130.628 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, le 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2086 du 25 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Madame Regina PINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) constituant l'intégralité du capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld / Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, R. Pinto, S. Bortolus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2015. Relation: LAC/2015/615. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007993/54.

(150009442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Madrid Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.114.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen.

On the thirteenth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

S3 Global Multi-Strategy Master Fund Ltd, an Exempted Mutual Fund Company, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 32019, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) "Madrid Invest S.A.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 178114, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on May 31, 2013, published in the Mémorial C number 1913 of August 7, 2013 (the "Company").

2) That the Company's capital is set at forty five thousand Euro (EUR 45,000.-) divided into forty five thousand (45,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 950.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille quatorze.

Le trente décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

S3 Global Multi-Strategy Master Fund Ltd, un "Exempted Mutual Fund Company", enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 32019 avec siège à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Iles des Bermudes,

représentée par M. Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "Madrid Invest S.A.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 178114, a été constituée suivant acte du notaire soussigné, le 31 mai 2013, publié au Mémorial C numéro 1913 du 7 août 2013 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 950,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation GAC/2015/207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015008180/96.

(150009248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Empe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 48.260.

L'an deux mille quinze, le huit janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme SILVER ROCKET S.A., ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 24, Rue Astrid, R.C.S. Luxembourg numéro B 162883, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Patrick WILWERT, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «EMPE S.à r.l.», avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, Rue Louis Pasteur., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 48.260, a été constituée suivant acte reçu par par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 458 du 15 novembre 1994,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 21 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 524 du 13 octobre 1995,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 39 du 23 janvier 1999,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision des associés du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 595 du 17 avril 2002.

que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 août 2010 publié au Mémorial C numéro 2003 du 25 octobre 2010.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions des gérants à savoir Monsieur Norbert MEISCH et Monsieur Romain KETTEL.

Troisième résolution

L'associé unique constate que suite à la résolution précédente Monsieur Patrick WILWERT, expert-comptable, né à Luxembourg, le 30 juillet 1977, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, est le gérant unique de la société.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cents euros (90,- EUR.) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick WILWERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 janvier 2015. Relation GAC/2015/425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015007899/52.

(150008925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Entergris International Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.020.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.497.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Entergris, Inc. a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with principal office at 129 Concord Road, Billerica, MA 01821, United States of America, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing party is the sole shareholder of Entergris International Holdings IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 190.497 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, enacted on 24 October 2014, not yet published with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

II.- That the 60,020,000 (sixty million twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the (i) domestication and continuation of the Company in the State of Delaware, United States of America, and (ii) the transfer of the registered office of the Company, from Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to the state of Delaware, United States of America;
3. Acknowledgment of the resignation of Mr. James Wiese and Mr. Peter Walcott from their mandates as category A managers of the Company and Mr. David Catala and Mr. Sébastien Bombenger from their mandates as category B managers of the Company;
4. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to adopt a certificate of formation and a limited liability company agreement in accordance with the law of the State of Delaware;
5. Approval of the deregistration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register upon the registration of the Company with Delaware Secretary of State; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to

deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the (i) domestication and the continuation of the Company in the State of Delaware to be denominated "Entegris International Holdings IV LLC", and (ii) the transfer of the registered office of the Company, from Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to the state of Delaware, United States of America, to be effective as of 8 December 2014 (the "Migration").

As a result of the Migration, the Company will continue in the State of Delaware under the name of "Entegris International Holdings IV LLC", and will operate according to the laws of the State of Delaware.

The Migration will be achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Luxembourg and Delaware point of view and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration.

It is resolved that the Company would be deregistered in Luxembourg following its registration with Delaware Secretary of State as to fully become a Delaware corporation governed only by the laws of the State of Delaware.

In addition, the Sole Shareholder resolves that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr. James Wiese and Mr. Peter Walcott from their mandates as category A managers and Mr. David Catala and Mr. Sébastien Bombenger from their mandates as category B managers of the Company effective as at the date hereof.

The Sole Shareholder further resolve to grant full discharge to Mr. James Wiese and Mr. Peter Walcott for the performance of their mandates as category A managers and to Mr. David Catala and Mr. Sébastien Bombenger for the performance of their mandates as category B managers of the Company as from the date of their appointment until the date of the present deed.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves, subject to the Migration, to amend and restate the articles of association of the Company in order to adopt a certificate of formation and a limited liability company agreement in accordance with Delaware laws (the "Amendments").

The certificate of formation and a limited liability company agreement are to be adopted in the State of Delaware as a result of the Migration signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the deregistration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register upon the registration of the Company with Delaware Secretary of State.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Entegris, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant établissement principal au 129 Concord Road, Billerica, MA 01821, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Entegris International Holdings IV S.à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.497 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné, le 24 octobre 2014, pas encore publié au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

II. Que les 60.020.000 (soixante millions vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation (i) de la domiciliation et continuation de la Société dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et (ii) du transfert du siège social de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique;

3. Reconnaissance de la démission de M. James Wiese et M. Peter Walcott de leurs mandats de gérants de catégorie A de la Société et de M. David Catala et M. Sébastien Bombenger de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société;

4. Modification et refonte des statuts de la Société afin d'adopter un certificat de constitution un accord instituant une société à responsabilité limitée en conformément au droit de l'Etat du Delaware;

5. Approbation de la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à compter de l'immatriculation de la Société auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver (i) la domiciliation et continuation de la Société dans l'Etat du Delaware, et (ii) le transfert du siège social de la Société, de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 8 décembre 2014 (la «Migration»).

En conséquence de la Migration, la Société se poursuivra dans l'Etat du Delaware sous le nom de «Entegris International Holdings IV LLC» et sera désormais régie par le droit de l'Etat du Delaware.

La Migration sera réalisée sans interruption de la personnalité morale de la Société, d'un point de vue luxembourgeois et du Delaware, et par conséquent la Société restera l'unique et pleine propriétaire de tous ses actifs et demeurera entièrement responsable de toutes ses dettes et obligations à la suite de la Migration.

Il est décidé que la Société sera radiée de Luxembourg à la suite de son immatriculation auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware, devenant ainsi pleinement une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, régie uniquement par le droit de l'Etat du Delaware.

En outre, l'Associé Unique décide que, suite à l'accomplissement de la Migration, le siège social de la Société sera situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de M. James Wiese et de M. Peter Walcott de leurs mandats de gérants de catégorie A de la Société et de M. David Catala et de M. Sébastien Bombenger de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société, avec effet à compter de la date des présentes.

L'Associé Unique décide ensuite d'accorder pleine décharge à M. James Wiese et de M. Peter Walcott pour la performance de leurs mandats en tant que gérants de catégorie A de la Société et à M. David Catala et de M. Sébastien Bombenger pour la performance de leurs mandats en tant que gérants de catégorie B, depuis la date de leur nomination jusqu'à leur démission.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide, moyennant la Migration, de modifier et refondre les statuts de la Société afin d'adopter un certificat de constitution un accord instituant une société à responsabilité limitée en conformément au droit de l'Etat du Delaware (les «Modifications»).

Un projet de certificat de constitution et un projet d'accord instituant une société à responsabilité limitée qui seront adoptés dans l'Etat du Delaware en conséquence de la Migration, ont été signés «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, et demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à compter de son immatriculation auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015008849/174.

(150009685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Moablerry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.934.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Enrico PREZIOSI, entrepreneur, né à Avellino (Italie), le 18 février 1948, demeurant à CH-6948 Porza, Via Borsari Wlti 26 (Suisse),

ici représenté par Madame Nathalie MAGER, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "MOEBLERRY S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100934, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 737 du 19 juillet 2004,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. MAGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008235/60.

(150008347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Weena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.492.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Pieter Hendrik Maria Joseph WITTEVEEN, born in Heerlen (the Netherlands), on March 14, 1956, residing in 3062 CL Rotterdam, Plaszoom 7 (The Netherlands),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Weena Sàrl", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 112492, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 465 of March 3, 2006,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

2) That corporate capital is set at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of 25.- EUR (twenty-five Euros) each;

3) That the appearing person, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;

4) That the appearing person, represented as said before, acting as sole shareholder (the “Sole Shareholder”), declares, with immediate effect, the dissolution of the Company and the commencement of the liquidation process;

5) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6;

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the board of managers for the performance of their assignment;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pieter Hendrik Maria Joseph WITTEVEEN, né à Heerlen (Pays-Bas), le 14 mars 1956, demeurant à 3062 CL Rotterdam, Plaszoom 7 (Pays-Bas),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le “Mandataire”), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée “Weena Sàrl”, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112492, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 3 mars 2006,

et que les statuts (les “Statuts”) n'ont pas été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme associé unique (l’“Associé Unique”), prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;

5) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Associé Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;

8) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

- 9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil de gérance pour l'exécution de son mandat;
10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/290. Reçu cent cinquante euros 150,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008565/100.

(150009081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Les Grands Crus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2125 Luxembourg, 11, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 43.732.

L'an deux mille quatorze,

le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Pierre LIBAR, indépendant, né à Dudelange, le 07 avril 1950, demeurant au 11, rue de Marche, L-2125 Luxembourg; et

2.- Monsieur Carlo GOERGEN, retraité, né à Luxembourg, le 20 février 1953, demeurant au 69, rue de Crauthem, L-3390 Peppange.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, et agissant en leur qualité de seuls et uniques associés (les «Associés») de la société «LES GRANDS CRUS S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 11, rue de Marche, L-2125 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43 732,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 21 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en l'an 1993, sous le numéro 334 et page 16023 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant décisions des associés prise en assemblée générale tenue le 29 mai 2001, aux termes de laquelle la devise d'expression du capital social fut convertie du francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) avec adaptation concomitante de l'article six (6) des statuts de la Société; un extrait de ladite assemblée générale extraordinaire fut régulièrement publié au Mémorial, le 30 janvier 2002, sous le numéro 159 et page 7588,

ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'approuver sans restriction ni réserve les comptes intérimaires de la Société arrêtés au 28 novembre 2014.

Lesdits comptes, ainsi approuvés et après avoir été signés «ne varietur» par les deux seuls et unique associés pré-nommés et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT la dissolution anticipée de la Société «LES GRANDS CRUS S.à r.l.» et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de nommer aux fonctions de seul liquidateur de la Société:
Monsieur Pierre LIBAR, associé prénommé.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

Les Associés DECIDENT de nommer encore aux fonctions de commissaire-vérificateur de la Société présentement mise en liquidation:

la société «FIDUPLAN S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 87, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44 563.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les prédits comparants ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LIPBAR, C. GOERGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18505. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015008162/63.

(150008857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Wahoo Atlanticus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.092.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

acting in his capacity as attorney-in-fact of TP Partners Public Equities Fund, LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the state of Delaware (United States of America), registered with the Secretary of the State of Delaware under number 52044368100, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America, represented by its managing member Tarpon All Equities (Cayman) Ltd (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "Wahoo Atlanticus S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under number B176092, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Carlo WER-SANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), dated March 7, 2013, published in the Mémorial C number 1181 of May 18, 2013.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3.- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- The Sole Shareholder acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- The Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- The Sole Shareholder presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- The Sole Shareholder further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9. The Sole Shareholder decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

10.- The Sole Shareholder in the third extraordinary general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 950.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

M. Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TP Partners Public Equities Fund, LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis), immatriculé près le secrétaire de l'état du Delaware sous le numéro 52044368100, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America, représenté par son managing member Tarpon All Equities (Cayman) Ltd, («l'Associé Unique»),

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Wahoo Atlanticus S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B176092, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1181 du 18 mai 2013.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

3.- L'Associé Unique est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- L'Associé Unique agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- L'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- L'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- L'Associé Unique présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- L'Associé Unique en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- L'Associé Unique décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- L'Associé Unique, constituée en troisième assemblée générale extraordinaire, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 950,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2015. Relation GAC/2015/108. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015009381/118.

(150009926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

RP XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.225.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, H.G.R. Luxemburg Nummer B123958,

hier vertreten durch Frau Cristiana VALENT, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, von der Vollmachtnehmerin und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XIII S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, H.G.R. Luxemburg Nummer B128225, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen damals durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 29. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1444 vom 13. Juli 2007, und deren Satzung letztmal abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den durch den in Junglinster residierenden Notar Jean SECKLER, am 5. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 736 vom 8. April 2010.

2.- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) und ist in fünfhundert (500) Geschäftsanteile beträgt aufgeteilt mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

3.- Dass der Komparent, als alleiniger Gesellschafter, beschließt die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

4.- Dass der Komparent erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.

5.- Dass der Komparent, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird.

6.- Dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist.

7.- Dass dem Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandats erteilt wird.

8.- Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 janvier 2015. Relation GAC/2015/6. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015008376/49.

(150009344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Arnica Sicav-Fis, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 186.681.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique d'Arnica SICAV-FIS, une société anonyme (société d'investissement à capital variable - fond d'investissement spécialisé), une société initialement constituée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant transféré son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER, en date du 25 avril 2014 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.681. L'acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1430 du 4 juin 2014.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max WELBES, avocat, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Hayette NEBTI, juriste, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée générale extraordinaire élit comme scrutateur, Monsieur Max WELBES, prénommé.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation de la modification de la devise de référence de la Société du dollar américain (USD) vers l'euro (EUR);
3. En conséquence de la résolution qui précède, approbation de la modification des statuts de la Société; et
4. Approbation de la date d'entrée en vigueur des modifications, laquelle étant le 1^{er} janvier 2015, zéro heure.

II. L'actionnaire unique représenté, la procuration de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'assemblée générale extraordinaire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, paraphée «ne varietur» par les parties comparantes restera également annexée au présent acte.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que l'unique action en circulation de la Société est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale extraordinaire; l'actionnaire unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, se considère valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il décide que toute documentation présentée lors de la réunion a été mise à sa disposition dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver la modification de la devise de référence de la Société, actuellement le dollar américain, en euro.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide d'approuver la modification des statuts de la Société notamment les définitions d'«Actifs Liquides» et «Devise Comptable», de manière à les lire de la façon suivante:

- «Actifs Liquides: signifie les investissements libellés, soit dans la Devise Comptable, soit dans d'autres devises, en (i) dépôts bancaires et instruments de marché financier, (ii) actions ou parts d'un fonds d'investissement investissant exclusivement dans des actifs visés au (i) et (iii) intérêts d'obligations payables à taux d'intérêt fixe ou variable»; et,
- «Devise Comptable: signifie la devise de consolidation de la Société, c'est-à-dire l'EUR».

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide que la présente modification des statuts de la Société entrera en vigueur en date du 1^{er} janvier 2015, à zéro heure.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Welbes, H. Nebti et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 janvier 2015. 2LAC/2015/608. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009440/72.

(150011672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.